



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 17442

Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les conséquences désastreuses, pour les veuves d'anciens salariés d'Afrique, de la dévaluation du franc CFA. En effet, ces personnes bénéficient d'une pension de réversion égale à la moitié de la retraite de leur conjoint décédé. Après dévaluation, leur pension n'est donc plus égale qu'au quart de la retraite initiale. Il lui demande quelles mesures de compensation financière elle compte mettre en place pour permettre à ces personnes de continuer à vivre dignement. Il suggère qu'une mesure d'accompagnement de solidarité nationale soit prise auprès des intéressées et lui demande quelles propositions elle pense faire.

Texte de la réponse

Nos compatriotes résidant en France, ayant effectué tout ou partie de leur carrière en Afrique, dont les retraites sont calculées en francs CFA, ont subi l'effet de dévaluation de cette monnaie en janvier 1994. Dans le cadre des mesures d'accompagnement de cet ajustement monétaire, le Gouvernement a étudié la disposition de mesures spécifiques pour la protection sociale de la communauté française. La question des retraites a fait l'objet d'examen attentif et d'une concertation avec les représentants de nos compatriotes. Au titre du préjudice subi en 1994, une indemnité exceptionnelle sera versée aux résidents en France, titulaires de retraites libellées en francs CFA. Les modalités de versement de cette indemnité sont précisées dans une circulaire interministérielle. Fondée sur un principe de solidarité, cette aide, dont le montant sera plafonné, est destinée à atténuer les difficultés rencontrées par nos compatriotes les plus défavorisés. Aussi est-elle assortie d'une condition de revenu. Elle fera l'objet d'un versement unique qui devrait intervenir avant le 31 décembre de cette année. Le montant global de cette aide représente un effort de près de 100 millions de francs. Par ailleurs, une concertation avec les autorités africaines et les caisses locales de retraite sera entreprise pour que l'assainissement des économies nationales, permis par la dévaluation du franc CFA, ait également un effet positif sur la gestion de ces établissements et le respect de leurs engagements.

Données clés

Auteur : [M. Ferrari Gratién](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17442

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3964

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5000